

Nom du protocole	
Bien grandir avec mon assiette et mes baskets	
Problématique identifiée	
Depuis que le réseau REPOP prenant en charge des enfants en surpoids a arrêté son activité, les professionnels constatent qu'il n'existe plus de solution pour poursuivre le suivi et/ou la prise en charge de ces jeunes patients. Les professionnels se trouvent souvent confrontés à cette problématique, notamment pour des familles en situation sociale fragile, que ce soit pour des raisons financières ou pour l'arrivée d'événements imprévus (séparations, divorces, déménagements, etc...) ayant une conséquence sur la prise de poids.	
Objectifs	
Limiter la prise de poids des enfants en développant une prise en charge qui peut être : <ul style="list-style-type: none"> - Thérapeutique : prise en charge des enfants dans le cadre d'un surpoids pouvant déboucher sur une obésité - Préventive : travail sur le rebond d'adiposité pour repérer les enfants dont la courbe de corpulence s'éloigne de la courbe type et limiter leur prise de poids 	
Professionnels concernés	
Médecins généralistes : suivi médical de l'enfant Diététiciennes : travail avec l'enfant autour de l'alimentation (goût, aliments) Psychologues : travail avec l'enfant autour de l'alimentation (représentations) Orthophoniste : orientation vers le MT pour 1 ^{er} RDV	
Critères d'inclusion	Nb de patients
Enfants de 2/3 ans jusqu'à 18 ans, en surpoids ou dont la courbe s'éloigne de la courbe type. Les enfants doivent être engagés dans un processus complet et assister à toutes les séances. Il faudra insister sur ce point auprès des parents.	30 patients pour commencer (15 pour chaque diététicienne adhérente)
Le Protocole	
Le protocole a une durée d'un an. Les professionnels impliqués sont : Le médecin : lors d'une consultation, le médecin recueille le poids de l'enfant remplit le carnet de santé et repère les décalages entre la courbe type et celle de l'enfant. Si l'enfant est ou sera possiblement en surpoids, il signe une « ordonnance bien grandir avec mon assiette et mes baskets » pour permettre la prise en charge de l'enfant par les autres professionnels. A partir de la première consultation qui déclenche le processus, le médecin revoit l'enfant à 6 mois et 1 an (s'il ne l'a pas revu entre deux). La diététicienne : 4 séances. A M+1 (date de la consultation chez le médecin = M), puis M+2,5, M+5 et M+9. 1 ^{ère} consultation : bilan, repérage des problèmes, conseils, recadrage, éventuellement conseiller sport sur ordonnance 2 ^{ème} et 3 ^{ème} consultations : travail sur les plats principaux, le goût et la découverte du goût, le grignotage, l'organisation des repas à la maison, les rapports familiaux 4 ^{ème} consultation : évaluation, freins et leviers, ressentis et vécus, remplissage de la grille d'évaluation à créer 3 fois 1 heures à 45 € et 1 fois 30 mn à 35 € = 170 € pour un parcours diététicienne. Le psychologue : 4 séances maximum en fonction des besoins pressentis par le psychologue. A M+1,5, M+4, M+8 et M+11.	

Lors des 4 consultations travail sur le renforcement de l'image de soi, de la confiance en soi et de prise de conscience du corps. Utilisation possible de l'hypnose. Ce procédé fonctionne bien pour les enfants.

Coût de la consultation : 50 €, si 4 consultations : 200 €

L'orthophoniste : lors d'une consultation, l'orthophoniste peut repérer si un enfant est susceptible d'entrer dans le cadre du protocole (repérage possible d'un trouble de l'oralité). Elle oriente le patient vers le médecin traitant qui procédera à l'examen du poids et de la courbe. En cas d'échec du protocole, quand la prise de poids n'est pas contrôlée après participation de l'enfant aux rendez-vous prévus, l'orthophoniste pourra de nouveau être sollicitée.

A la fin de la prise en charge, organisation d'une rencontre collective sur une demi-journée, avec les diététiciennes, psychologue et animateur sportif (ou kiné membre de la COSSE).

Lors de cette rencontre, mise en place d'ateliers qui visent à faire parler les participants ou à leur faire pratiquer une activité en rapport avec le protocole (groupe de parole, goûter, activité physique). Lors de ce moment, les patients seront conviés ainsi que leurs familles, l'animation sera assurée par les professionnels intervenus dans le cadre du protocole ou d'autres professionnels « ressource » en fonction des besoins.

Budget maximum pour 30 patients :

- Diététiciennes : 15 patients X 170 €/patient = 5100 €
- Psychologues : 15 patients X 200 €/patient = 6000 €
- Ateliers de fin de parcours : 2 diététiciennes, 1 psychologue, 1 kiné : 3 heures X 50€/heure X 4 = 600 €
- Matériel divers : 200 €
- Achat alimentation : 50 €

Outils :

- Création d'une ordonnance pour ce protocole avec 2 coupons : 1 à remettre à la diététicienne, l'autre à remettre au psychologue, ils permettent d'inclure le patient dans le protocole.
- Création d'une grille d'évaluation pour l'évaluation faite par les diététiciennes et pour l'évaluation faite par le psychologue
- Fiche d'indemnités à faire parvenir au coordinateur

Suivi évaluation

Suivi et évaluation du protocole : Quantitative et qualitative

Quantitative : nombre de patients inclus, nombre de séances de diététiciennes et de psychologues, budget consommé, nombre de demandes reçues et nombres de demandes non répondues (supérieures au nombre fixé pour l'expérimentation)

Qualitative : Freins et leviers dans le cadre de la poursuite du processus de prise en charge, ressentis et vécus des patients dans le protocole et aussi par rapport à l'alimentation, atteinte des objectifs (stabilisation de l'IMC), évaluation du protocole par les patients, les points positifs et les points négatifs

Références

HAS :

- Prise en charge de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent, recommandation de bonne pratique
- Surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent (actualisation des recommandations de 2003)
- Obésité de l'enfant : diagnostic et identification des facteurs de risque
- Propositions portant sur le dépistage individuel chez l'enfant de 7 à 18 ans, destinées aux médecins généralistes, pédiatres et médecins scolaires (partie sur obésité) – idem de 28 jours à 6 ans.

Annexe

Annexe 1 : Echelle de temps reprenant les interventions des professionnels

Annexe 1

M = mois de 1^{ère} consultation du médecin, l'amenant à inclure le patient dans le protocole.

